



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique
Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen
Kantonsarztamt

Aux médecins autorisés à pratiquer
dans le canton du Valais

Notre réf. AC

Date 10 février 2017

Coqueluche dans la région de Martigny

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis le début février nos observations et les informations qui nous sont transmises révèlent une recrudescence des cas de coqueluche dans la région de Martigny, aussi bien chez des enfants que chez des adultes. Certains ont dû être hospitalisés.

En raison des risques que cette infection peut présenter pour les enfants en bas âge, nous vous remercions donc d'être attentifs à toute présentation clinique suspecte (essentiellement toux prolongée durant plus de 14 jours) afin d'établir si nécessaire un diagnostic microbiologique et d'entreprendre un traitement adéquat.

Pour mémoire, la PCR sur une aspiration ou un frottis ou naso-pharyngé offre la meilleure sensibilité durant les premières semaines de l'infection et l'azithromycine durant 5 jours constitue le traitement de premier choix (adultes : 1 x 500 mg le premier jour, puis 1 x 250 mg/jour pour les 4 jours suivants ; enfants : 10 mg/kg 1x/jour [certains préconisent 3 jours]).

De plus, la reconnaissance d'un cas doit motiver la recherche de contacts proches à risque de complications au cours des derniers 21 jours dans le milieu familial ou professionnel (enfant de moins de 6 mois et femmes au 3ème trimestre de grossesse) afin de leur prescrire, indépendamment de leur status vaccinal, une prophylaxie (ou un traitement s'ils sont déjà symptomatiques). Un contact proche est défini comme une exposition face-à-face à une distance de moins de 2 mètres avec une personne infectée durant les 21 premiers jours de symptômes. La prophylaxie est identique au traitement.

Un contact proche qui ne serait pas lui-même à risque de complication, mais qui côtoierait des personnes à risque dans son entourage familial ou professionnel devrait également bénéficier de la même attitude, à moins qu'au cours des 10 dernières années il ait présenté une coqueluche prouvée microbiologiquement ou qu'il ait été vacciné.

Nous profitons aussi de ce message pour vous rappeler l'importance de la vaccination selon le plan suisse qui préconise notamment l'administration d'une dose de dTpa durant la grossesse (de préférence au 2ème trimestre) afin de protéger les nouveau-nés durant les premières semaines de vie (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/uebertragbare-krankheiten/impfungen-prophylaxe/informationen-rund-ums-impfen/schweizerischer-impfplan.html>).



Tout en restant à votre disposition, nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons nos salutations cordiales.



Prof. Nicolas Troillet
Chef du service des maladies infectieuses
Institut Central des Hôpitaux



Dr Christian Ambord
Médecin cantonal